



Lundi 1er février 2021

L'artiste au centre : une nouvelle politique d'accompagnement et de soutien aux artistes

Société de services, l'Adami affirme plus que jamais sa position de **partenaire majeur des artistesinterprètes** en réformant en profondeur son dispositif d'aides financières.

Pour cela elle réoriente ses actions directement vers les artistes, leurs besoins et leurs projets.

De nouveaux programmes sont proposés :

- pour les artistes-producteurs/productrices associé(e)s de l'Adami : aides au projet musical global, à l'enregistrement et à la promotion ;
- aides aux projets portés par des artistes associés de l'Adami : spectacle de théâtre, audiovisuel*, contenus numériques* ;
 - accompagnement de carrière : opérations Talents, formations, bourses parcours d'artiste*.

Les artistes soutenu(e)s auront en outre accès à de nouveaux services pour optimiser les aides reçues, élargir leur réseau professionnel et bénéficier d'un accompagnement (juridique, administratif...) que l'Adami mettra en place dans le cadre d'une **pépinière** et au travers de partenariats spécifiques.

En parallèle de cette réorientation des aides au bénéfice direct des artistes, les **aides aux structures employant des artistes seront désormais attribuées de manière automatique** selon des conditions prédéfinies pour :

- la création et la diffusion de spectacle vivant (musique, théâtre, danse...) ;
- la captation de spectacle de théâtre, théâtre musical, cirque, danse...;
- les premières parties musique.

Ce soutien sera axé sur l'emploi des artistes, sur la base de conditions objectives.

Par ailleurs, cette réforme introduit une Charte des valeurs que tous les porteurs de projets s'engageront à respecter pour bénéficier des aides.

Cette charte pose des principes de juste rémunération, d'égalité, d'inclusion, de prévention des risques psychosociaux et de développement durable.

Enfin, la mise en valeur des artistes-interprètes et de leur travail fait partie à part entière de l'ADN de l'Adami, elle poursuivra donc ses productions d'événements artistiques d'exception :

- Hip Hop Symphonique
- et Session Unik.

Et proposera des temps forts aux artistes qu'elle accompagne au travers de partenariats avec des festivals sélectionnés chaque année par ses commissions artistiques.

L'ensemble de ces programmes repose sur des modalités d'accès consultables sur le site de l'Adami et dans le dossier de presse et ils seront mis en œuvre au fil des prochains mois (cf. le calendrier annuel 2021).

* ces programmes seront présentés et disponibles au second semestre 2021



bsauzay@adami.fr

Informations pratiques: 01 44 63 10 00 choix 2









Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : le formulaire de messagerie du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous